

AUDIO CONFERENCE BILATERALE

Mardi 12 MAI 2020 – 11H

Objet : Point rapide sur la reprise progressive d'activité le 11 mai 2020 (déconfinement)

- **Participants**

- Administration : **Cécile VANDAMME** (Présidente du CTSCR, Cheffe du Cab DG), **Johan DUMONT** (Cab DG)
- Solidaires Finances Publiques DG & SR : **Jean-Luc HAMEL** et **Joëlle SEMENTERY-GRANGER**

Cet échange s'inscrit **dans la suite des audioconférences (format CTSCR) qui se sont tenues régulièrement durant la période de confinement.**

Cette audience bilatérale a été décidée lors du dernier CTSCR du 07/05/2020 afin :

- d'une part de faire un **premier point rapide sur la reprise progressive d'activité le 11 mai 2020** (déconfinement)
- et d'autre part de **préparer la prochaine conférence téléphonique (format CTSCR)** prévue en fin de cette semaine (jeudi 14 ou vendredi 15 mai).

(Cf notre site :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/59-ctscr-du-07-05-2020.html>)

Les différents sujets débattus nous ont permis de **rappeler et de réaffirmer nos attentes, exprimées dans notre « alerte » adressée le 06/05/2020** à Cécile VANDAMME, Présidente du CTSCR, Cheffe de Cabinet du Directeur général.

(Cf notre site :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/files/b38/documents/Msg_a_Pdte_CTS_CR_et_Cab_DG_nos_attentes_deconfinement_et_retrait_conges_06_05_2020.pdf)

Sur la plupart des sujets, la Présidente nous a précisé qu'ils feraient l'objet d'une « remontée » au prochain CODIR.

- **Consignes et informations données aux agents à la veille et au jour même de la reprise progressive d'activité le 11 mai 2020**

- SOLIDAIRES rappelle la très grande disparité des situations.

Alors que **dans certains services, la situation des agents est claire et a été annoncée avec précision** avant la date de début du déconfinement au 11 mai 2020, **dans d'autres les informations sont parfois rares, quelquefois imprécises et ne répondent pas aux questions légitimes** des agents. Certains collègues ne savent pas ce qu'il est attendu d'eux, et dans le doute, ou parce qu'ils y sont plus ou moins clairement incités, pensent qu'ils doivent reprendre le travail en présentiel au plus tôt.

- **Position des agents à partir du 11 mai 2020 (télétravail, autorisations d'absence, présentiel)**

- **SOLIDAIRES** dénonce une fois encore, une situation très hétérogène et surtout parfois peu claire, et réaffirme qu'aucun « flou » ne doit subsister :

Dans les cas les plus favorables au regard de la sécurité des agents, le **télétravail est le mode général appliqué à l'ensemble du bureau** (télétravail maintenu pour les télétravailleurs, et étendu aux autres agents qui sont ou seront tous progressivement équipés).

Dans les situations intermédiaires, le **télétravail est maintenu pour les télétravailleurs** (agents ayant ce statut ou équipés depuis le confinement) **tandis que pour les autres agents**, il y a **reprise en présentiel avec alternance des agents par équipes, ou au sein des équipes**.

Enfin, dans les autres cas, des **sondages** ont été faits **auprès des agents les semaines précédant les déconfinement** afin de connaître l'intention de chacun, **avec une incitation**, plus ou moins explicitement exprimée, **à reprendre rapidement le travail en présentiel**.

- **SOLIDAIRES** évoque le cas d'un Bureau où il a été clairement dit que **les agents en présentiel en alternance, auraient le statut de télétravailleurs pour les jours où ils restent à leur domicile**. Il est important que cette pratique soit généralisée à l'ensemble des Services centraux et Assimilés.

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, précise que cette règle ne peut être valable partout dans la mesure où il existe de multiples variantes, comme par exemple l'alternance « présentiel-autorisation d'absence » sur des missions ne pouvant pas être réalisées en télétravail. A cet égard, elle réaffirme donc sa position sur les agents qui ne sont pas en télétravail et ne fournissent aucun travail durant certaines périodes. Ils ne peuvent pas être considérés comme ayant travaillé.

SOLIDAIRES rappelle qu'il ne peut être pris le risque d'appliquer une telle vision aussi radicale et définitive pour opérer cette « catégorisation » des agents dès à présent. En effet, le précédent créé par l'ordonnance du 15 avril 2020 sur les retraits de congés, a démontré que les positions dans lesquelles étaient considérés les agents pouvaient ensuite être utilisées de manière abrupte, pour en tirer des conséquences *a posteriori* en terme de gestion, notamment sur les droits à congés, et qui pourraient bien concerner aussi à terme les évaluations professionnelles, ou encore les attributions de primes.

Or il est impossible aujourd'hui, au simple vu de ces diverses positions dans lesquelles se sera retrouvé un agent durant cette période, de prévoir et de préjuger quelles seront globalement et au final son implication et sa contribution dans les activités de son collectif de travail.

- **Temps de travail et horaires des agents en présentiel**

- **SOLIDAIRES** signale des interrogations fréquentes sur le temps de travail pour les agents en présentiel.

Les questions portent sur les plages horaires, la banalisation des journées de travail (application d'un forfait a priori selon le module horaire de chacun). Il est **important que les règles, applicables à tous, soient largement diffusées et présentées à tous les agents**.

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, précise que ces préconisations figurent bien dans les consignes données et ne devraient donc pas occasionner de problème d'application.

- **Mise en œuvre des consignes et préconisation de sécurité**

- **SOLIDAIRES** souligne que **certains bureaux ont procédé à une vérification des consignes avant l'arrivée des agents sur les sites.**

Certains chefs de bureau ont indiqué par message à leurs agents que les chefs de services se sont déplacés sur les sites, avant l'arrivée des agents, afin de vérifier l'application effective des consignes de sécurité (disponibilité de gel hydroalcoolique et fourniture de masque à l'entrée, marquage au sol, ...)

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, remarque que **cette vérification fait partie des obligations des chefs de services et doit donc s'appliquer partout.**

Un rappel sera fait pour s'assurer de l'application effective de cette consigne dans tous les services et sur tous les sites.

- **SOLIDAIRES** signale que la **distribution de masques à l'entrée de différents sites** est limitée et **s'interrompt souvent vers 10h**, ne permettant ainsi pas de doter les agents qui adopteraient des horaires décalés pour se conformer aux consignes d'éviter les heures de pointe dans les transports.

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, a elle-même constaté ce problème et envisage de **mettre au point d'autres modalités de distribution au-delà de 10h avec mise à disposition de masque à tout moment de la journée** à un point déterminé à l'entrée des bâtiments.

(Hors réunion, il est précisé que les chefs de service auront la possibilité de s'approvisionner en masques pour les remettre aux agents éventuellement concernés.)

- **SOLIDAIRES** constate que **certains bureaux ont relayé la possibilité de faire équiper les postes de travail des agents de parois en plexiglas.**

Il est important que cette possibilité de demander l'installation de parois en plexiglas soit communiquée le plus largement possible.

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, approuve cette idée et ajoute que **les commandes peuvent être désormais passées directement auprès du bureau SPIB2C.**

- **Restauration collective – pré-réservation des repas**

- **SOLIDAIRES** signale que le **système de pré-réservation des repas sur le site de l'AGRAF devrait être assoupli.**

Il conviendrait d'**élargir au maximum le délai permettant de pré-réserver son repas**. Cela devrait être possible le jour-même jusqu'à une heure avancée dans la matinée, afin de permettre aux agents pratiquant des horaires décalés pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun, de réserver le jour même.

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, indique qu'elle **va voir ce qui peut être fait.**

- **Attestation permettant d'utiliser les transports en commun pendant les heures de pointe**

- **SOLIDAIRES** note que **si la carte professionnelle peut faire office d'attestation, cela pose un problème pour les agents qui ne disposent pas de cette carte.**

Une carte est a priori attribuée à chaque agent lors de la première prise de fonction. Par ailleurs, en 2015 de nouvelles cartes professionnelles ont été attribuées à certains agents.

Que doivent faire les **agents n'ayant pas été dotés de ces cartes en 2015, ainsi que ceux arrivés après 2015** ? La **carte de badgeage peut-elle être utilisée** ?

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, reconnaît qu'il s'agit d'un **problème à régler en urgence**. La **carte de badgeage ne peut pas être utilisée**.

La possibilité de procéder à une nouvelle édition de cartes par le SDNC est à l'étude, mais ne devrait pas être privilégiée compte tenu des délais et des coûts induits.

En attendant, une attestation par le chef de service doit être délivrée aux agents devant utiliser les transports en commun pendant les heures de pointe. Une communication sera faite au plus tôt sur ce point.

- **Information des agents par messages du Secrétariat général**

- **SOLIDAIRES** signale que certains **messages récents du SG sur le déconfinement ne sont pas reçus par tous les agents** (message sur l'attestation permettant d'utiliser les transports en commun pendant les heures de pointe, par exemple).

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, reconnaît qu'il y a des **problèmes d'adressage de ces messages du SG qui ne sont pas reçus par tous**.

Ce **dysfonctionnement**, sans doute lié à la grande masse de courriels à envoyer simultanément, **est en cours d'examen et devra être résolu au plus tôt**.

- **Campagne d'évaluation professionnelle des agents**

- **SOLIDAIRES** demande qu'il soit **confirmé et annoncé officiellement que la campagne d'évaluation des agents est stoppée jusqu'à la fin de l'état d'urgence (pour celles et ceux dont l'évaluation n'était pas entamée ou pas terminée lors du début du confinement)**.

Les agents évalués ne doivent pas se voir contraints de signer leur compte-rendu d'évaluation avant la fin de cette période de transition et dans l'attente du retour normal à l'activité.

Cécile VANDAMME, présidente du CTSCR, **indique qu'elle va s'en assurer**.